



2025

## CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DE LA BOÎTE À JE

Notre engagement éthique et déontologique formalise les valeurs et les devoirs que nous portons à l'égard de nos bénéficiaires, en fixant des standards de déontologie, de pratique et de performance professionnelle.

### 1. Nos Principes Fondateurs

La Boîte à Je place l'éthique, la neutralité et la bienveillance au cœur de son activité. Ces principes guident l'accompagnement de nos bénéficiaires et garantissent une démarche respectueuse, inclusive et rigoureuse.

#### 1.1 Respect et Neutralité

- Chaque bénéficiaire est accueilli avec respect, quelles que soient ses origines, son âge, son sexe, ses croyances ou sa situation personnelle.
- Nous garantissons une posture professionnelle neutre et bienveillante, visant à accompagner sans jugement ni parti pris.

#### 1.2 Non-Discrimination

- Aucun bénéficiaire ne fait l'objet de discrimination ou de traitement différencié pour des raisons liées à ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
- Nous veillons à garantir un accès équitable à toutes nos prestations, y compris pour les personnes en situation de handicap.

#### 1.3 Confidentialité

- Toutes les informations partagées par le bénéficiaire sont protégées par une stricte confidentialité, conformément à la législation en vigueur, notamment les articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et le RGPD.
- Aucune donnée ne sera partagée sans consentement explicite.

### 2. Nos Engagements Déontologiques

#### 2.1 Expertise et Professionnalisme

- La Boîte à Je mobilise des techniques éprouvées et reconnues par les professionnels de l'accompagnement.
- Notre consultante, Juliette Bertier, s'engage à maintenir une compétence professionnelle élevée en suivant des formations régulières et en s'adaptant aux besoins émergents des bénéficiaires.



## 2.2 Transparence

- Les méthodes, outils et objectifs des prestations sont explicitement présentés aux bénéficiaires avant toute action.
- Chaque bénéficiaire reçoit un consentement éclairé sur l'ensemble des démarches mises en œuvre.

## 2.3 Collaboration

- En cas de besoins spécifiques dépassant le champ de compétence de la consultante, La Boîte à Je collabore avec des professionnels spécialisés pour garantir un accompagnement adapté.

## 3. Démarche Qualité et Satisfaction

### 3.1 Amélioration Continue

- La Boîte à Je est engagée dans une démarche qualité visant à évaluer régulièrement ses prestations.
- Des enquêtes de satisfaction sont systématiquement proposées pour recueillir les retours des bénéficiaires et améliorer nos pratiques.

### 3.2 Accessibilité

- Nous garantissons une accessibilité physique et pédagogique à nos prestations. En cas de besoin, des adaptations spécifiques sont mises en œuvre pour répondre aux contraintes des bénéficiaires (exemple : location de locaux adaptés pour les personnes en situation de handicap moteur).

### 3.3 Responsabilisation du Bénéficiaire

- Chaque bénéficiaire est acteur de son parcours. Nous l'accompagnons dans une démarche active et participative, lui permettant de prendre des décisions éclairées pour son avenir professionnel.

## 4. Consentement et Engagement du Bénéficiaire

### Consentement éclairé :

- Avant le démarrage de toute prestation, le bénéficiaire signe un document attestant qu'il a été informé des objectifs, des outils et des méthodes mobilisées, ainsi que des modalités de confidentialité des données personnelles.

### Engagement mutuel :

- En apposant sa signature, le bénéficiaire et La Boîte à Je s'engagent dans une relation d'accompagnement basée sur le respect, la transparence et la collaboration.

Pour l'année 2025, cette charte formalise nos engagements à garantir des prestations respectueuses, inclusives et qualitatives.



Nous demandons à chaque bénéficiaire de cette charte d'apposer sa signature pour garantir une relation d'accompagnement en toute transparence et respect mutuel.

Signature du bénéficiaire : .....

Date : .....

Signature de la consultante : .....

Date : .....